



Ministère des affaires sociales,
du travail et de la solidarité

Ministère de la santé, de la famille
et des personnes handicapées

PRÉFECTURE DE BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE BRETAGNE

Rennes, le 23 juin 2003

Référence à rappeler :

Pôle social

RPS/JJL/AK

j:\pôle social\donnees migrees\polsocia\plate-forme sanitaire et
sociale\sanitaire et social\cr_200603.doc

Dossier suivi par :

J. Julien L'AZOU

Tél : 02.99.35.29.26

D. DEUGNIER

Tél : 02.99.35.29.67

**Relevé des avis pris par le Comité de pilotage
du Comité régional de coordination de l'observation sanitaire et
sociale
du 20 juin 2003**

I – Rappel du rôle du comité régional

Une remarque de Monsieur GOBY de la CRAM de Bretagne, qui s'étonne par ailleurs que l'ARH ne soit pas signataire, a amené à préciser le rôle du comité de pilotage .

La convention régionale signée le 10 mars 2003 par les dix neuf partenaires prévoit dans son article 3 que le comité régional, après délibération des instances délibératoires :

1. détermine les orientations stratégiques
2. recueille et met en commun les informations et travaux existants et les communique,
3. arrête les thèmes pertinents d'observation et d'études et les répartit entre les co-signataires concernés,
4. valide les travaux réalisés et approuve la programmation avec le concours d'experts.

II – Position du comité de pilotage sur la méthodologie à adopter pour ses avis

1. Les études ou enquêtes relevant de chacun des co-signataires ne sont pas soumises à son avis. Il en est simplement informé. En ce qui concerne les extensions régionales des enquêtes conduites par les co-signataires, il va de soi que tous peuvent s'y associer. C'est d'ailleurs un des objectifs fondamentaux poursuivis par la charte.

A titre d'exemple, pour l'enquête EHPA (personnes âgées) lancée cette année par la DREES, le comité a été consulté en séance pour avis technique.

2. Procédure préconisée :

Dans le champ de la compétence du comité (article 3-3 et 3-4) pour laquelle il doit émettre des avis, la position est la suivante :

- a/ relevé des avis, valant propositions du comité de pilotage adressé au niveau décisionnel (instances politiques, délibérations directoriales)
- b/ retour au comité des décisions de ces instances
- c/ validation définitive par le comité de pilotage
- d/ diffusion à tous les co-signataires

En 2004, les calendriers de travail de ce comité devront tenir compte de ceux des instances décisionnelles autant que faire se peut.

III – Avis du comité de pilotage sur le programme 2003

Sur proposition des groupes techniques, en s'appuyant également sur les travaux en cours de validation du contrat de plan Etat-Région, volet santé et ceux du PRAPS, le comité de pilotage propose de retenir en 2003 un certain nombre de projets d'études (cf. annexe) qui seront financés par la DRASS et les conseils généraux.

- participation DRASS	:	86.000 €
- participation Conseils généraux	:	9.000 € x 4 = <u>36.000 €</u>
		122.000 €

↳ 3 domaines d'études éventuelles:

	Animation	Participants
1. la jeunesse et particulièrement les 18 – 25 ans	Dr C. MAITROT Dr D. DEUGNIER	
2. la souffrance psychique	G. BOUROLLEC Dr F. PETITJEAN	
3. le logement insalubre	Dr P. SARAUX N. DUPUIS-BELAIR	

Sous l'angle précarité/santé, en tenant compte très précisément des travaux ou résultats existants déjà dans ces domaines. Un bilan qualitatif préalable sur ces 3 thèmes est à dresser et une problématisation de l'observation des enquêtes sont à mener préalablement.

↳ 2 axes de réflexion sur l'observation :

	ANIMATION
1. coordination de l'observation des schémas gérontologiques ⁽¹⁾	Conseils généraux JJ L'AZOU
2. observation du handicap : constitution d'une base typologique et quantitative commune	CREAI DRASS

⁽¹⁾ Il s'agit d'observer ce qui se fait afin de pouvoir comparer les données et non de remettre en cause les choix des conseils généraux.

Le comité de pilotage vous invite à préciser
le groupe d'étude ou (et) de travail
auquel vous souhaitez participer

	Nom	Organisme	Tél. et e-mail
ETUDES			
Jeunesse			
Souffrance psychique			
Logement insalubre			
OBSERVATIONS			
- Personnes âgées			
- Handicap			

A retourner au plus tard le 1^{er} septembre 2003 à la DRASS de Bretagne
A l'attention de Annick KERSULEC - secrétariat du pôle social